

FORMATION CHÂPITRE 1.3 DE L'ADR– Intervenants dans l'emballage, l'expédition, ou le transport de marchandises dangereuses – *Formation hors conducteurs ADR*

Durée : 7h

Modalité pédagogique : **Présentiel / 8 à 10 stagiaires maximum**

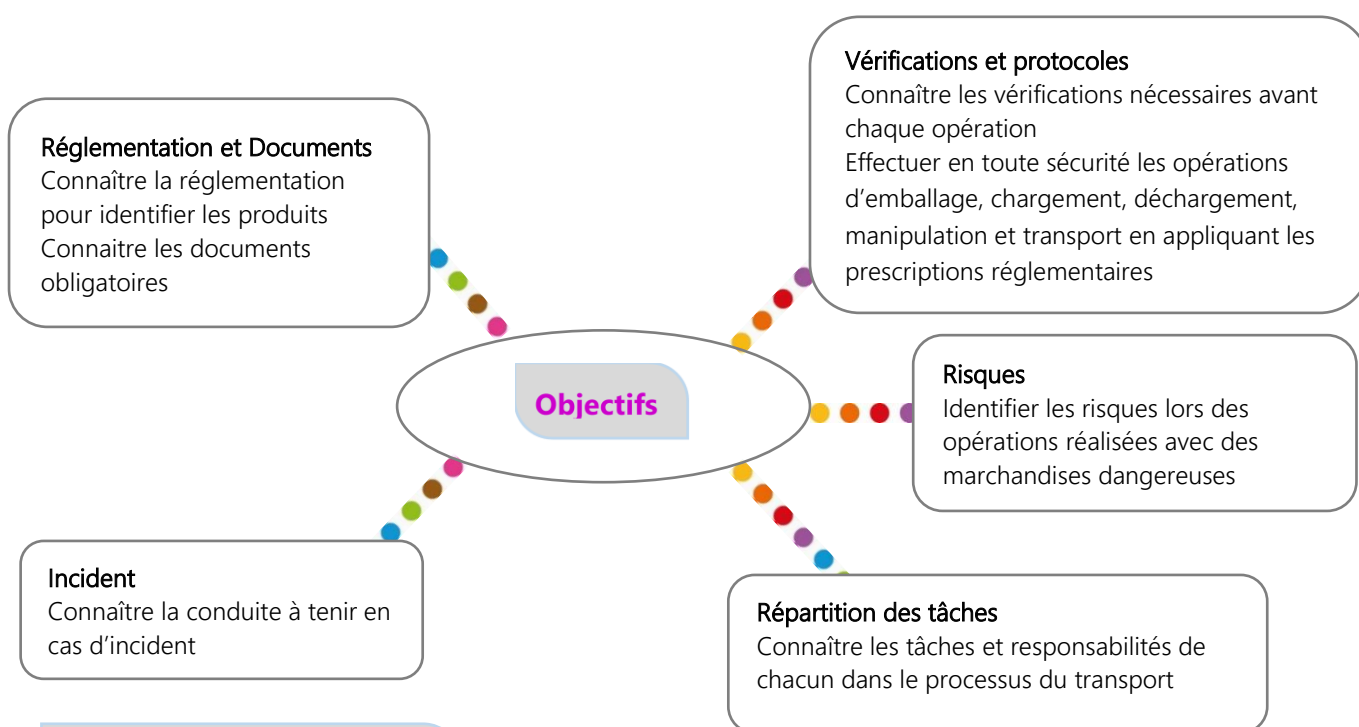
Public : **Toute personne devant expédier, emballer, charger, décharger ou transporter des matières dangereuses**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60



Contenu de la formation

Le contexte réglementaire :

- ✓ Obligations réglementaires (transporteur, expéditeur, emballer, chargeur, remplisseur, destinataire)
- ✓ Procédures de chargement et déchargement
- ✓ Responsabilités contractuelles
- ✓ Protocole de sécurité

Les produits et la sécurité :

- ✓ Classification des produits
- ✓ Risques, dangers
- ✓ Construction des emballages
- ✓ Marquage et étiquetage
- ✓ Chargement /déchargement
- ✓ Équipement des véhicules
- ✓ Signalisation des véhicules
- ✓ Consigne de sécurité
- ✓ Documents obligatoires



- ✓ Stationnement
- ✓ Moyens de 1^{ère} urgence
- ✓ Exemptions (totales/partielles)
- ✓ Conseiller sécurité transport de matières dangereuses

La sûreté :

- ✓ Marchandises à haut risque
- ✓ Responsabilités
- ✓ Plan de sûreté

Pédagogie

Méthode

- ✓ Exposé théorique
- ✓ Exercices en lien avec les activités de l'entreprise
- ✓ Participation active des stagiaires sur des exemples pris sur site

Préparation de la formation

Transmettre si possible le dernier rapport annuel

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue de la formation, chaque stagiaire réalisera un test d'évaluation de ses connaissances théoriques. Une attestation de fin de formation individuelle leur sera adressée ;

Le + FORMAFRANCE

À l'issue de la formation, notre intervenant vous transmettra par écrit, des recommandations et propositions d'amélioration : consignes, modes opératoires, bonnes pratiques...

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Encadrement : Conseiller sécurité transport marchandises dangereuses (Diplômé CSTMD), Ingénieur Conseil en risques chimiques, système de management santé sécurité au travail

Recyclage : La réglementation ADR 1.3 doit être renouvelée dès qu'une évolution de la réglementation concerne les produits ou activités de votre entreprise

